

Questions orales

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, M. Eastman a fait clairement valoir que seule la concurrence des médicaments sans marque de commerce avait empêché la hausse des prix et que le projet de loi détruirait cette concurrence. Je tiens à dire sans équivoque au ministre qu'hier et aujourd'hui il a trompé les Canadiens.

Des voix: Règlement!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je me demande s'il n'en est pas venu à la conclusion qu'il devait démissionner.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le seul à tromper les Canadiens est celui qui prétend que cette mesure fera augmenter le prix des médicaments. C'est faux et cela vise à faire peur à ceux...

M. Riis: Ils vont augmenter.

M. Andre: Non.

M. Riis: Si.

M. Andre: Je mets au défi...

M. Isabelle: Mettez votre siège en jeu.

• (1420)
M. le Président: Le ministre pourrait peut-être terminer sa réponse.

M. Andre: Monsieur le Président, la lettre que j'ai sous la main répondra à toute question concernant nos divergences d'opinion. Quant à savoir quelle seront les répercussions de la loi, le comité est l'endroit qui convient le mieux pour examiner cette question. C'est ainsi qu'est conçu le système parlementaire. Si l'opposition veut coopérer...

M. le Président: La parole est au chef de l'opposition.

[Français]

ON DEMANDE SI LE MINISTRE VA DÉMISSIONNER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, «la différence d'opinion...» dit le ministre, mais M. Eastman est très clair et très catégorique, il prétend que le prix des médicaments va augmenter. Le ministre dit que non. Alors nous appuyons la position que, étant donné les circonstances, le ministre a mal mené le débat, et c'est une question honorable: il doit soumettre sa démission au premier ministre. Est-ce qu'il va le faire?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la lettre contredit les allégations du chef de l'opposition. Si un médicament est mis en marché au prix de 1 \$ pendant que l'ancienne loi continue à s'appliquer, il sera commercialisé au prix de 1 \$ lorsque la nouvelle loi entrera en vigueur. Le Conseil d'examen du prix des médicaments dirigé par M. Eastman doit précisément y veiller. Les prix n'augmenteront pas. Ce qui augmentera, ce sont les activités de recherche et de développement. C'est également le nombre d'emplois qui seront créés dans cet important secteur. Pourquoi le parti libéral s'oppose-t-il à la recherche et au développement et à la création d'emplois?

Des voix: Bravo!

[Français]

ON DEMANDE SI LES PRIX DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES VONT AUGMENTER

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre se contredit lui-même. Lundi, en réponse à ma question concernant les 100 millions de dollars accordés aux provinces, le ministre m'a répondu: «Je vous assure, monsieur le Président, que les 100 millions de dollars compensent largement le coût supplémentaire». «Le coût supplémentaire...! Monsieur le Président, c'était une admission que les prix augmenteront. Hier, en réponse à la même question posée par mon collègue le député de Sudbury, le ministre a dit: «J'espère que le député a bien écouté ce que j'ai toujours dit, soit que le prix des produits pharmaceutiques n'augmentera pas d'un cent.» Où est la vérité une fois pour toutes? Est-ce que les prix vont augmenter, oui ou non?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la vérité c'est qu'il faut faire la différence entre le prix des médicaments et les frais de transition de l'ancien au nouveau régime. Le retard pour 41 copies génériques causé par le changement proposé risque d'entraîner des frais supplémentaires pour les provinces, mais les médicaments ne se vendront pas plus chers.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Je le répète, les médicaments ne se vendront pas plus chers. Le parti libéral a déclaré en juin 1983 que, pour favoriser la croissance de cette industrie, le gouvernement du Canada avait décidé de modifier la Loi sur les brevets pour corriger la politique de 1969. C'est ce que nous allons faire. Pourquoi le parti libéral a-t-il changé d'idée?

[Français]

LA SITUATION DES CONSOMMATEURS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, à sa conférence de presse ce matin, M. Calenti de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques a dit que si cette loi est passée, ils n'auront pas d'autre option que d'augmenter le prix des médicaments sans nom. Puisque le ministre n'a pas de contrôle sur la décision de cette industrie, comment et par qui les consommateurs canadiens seront-ils protégés?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, cette menace m'a beaucoup troublé. Le marché des médicaments génériques et des médicaments de marque ne changera pas. La menace d'augmentation proférée par M. Calenti frise donc l'irresponsabilité. Nous devrions peut-être étudier au comité la possibilité d'autoriser le Comité d'examen des prix des médicaments à se pencher sur le comportement des fabricants de médicaments génériques. C'est une industrie très lucrative qui a réalisé ses bénéfices en copiant les inventions des chercheurs. S'ils disent que leurs profits sont insuffisants et qu'ils vont augmenter leurs prix, nous devrions peut-être étudier la possibilité de contrôler cette industrie.